



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉNOVATION EN PÉRIMÈTRE PPRT,

LE GROUPE LORILLARD ACCOMPAGNE LYON MÉTROPOLÉ HABITAT DANS LA RÉHABILITATION DES MENUISERIES DE LA RÉSIDENCE LES HAUTES ROCHES

À CHARTRES, 11/2022

En 2018 Lyon Métropole Habitat lance un appel d'offre pour la réhabilitation, dans le cadre d'une mise aux normes PPRT, de 294 logements des résidences Hautes Roches à Pierre-Bénite (69).

Accompagné du cabinet d'architectes « Atelier Bernard Paris & Associés », et de l'économiste de la construction « GBA&Co », le bailleur public engage dans cette mise aux normes, la réhabilitation des menuiseries des immeubles du quartier des Hautes Roches.

Les immeubles 2a et 2b sont un ensemble de 66 logements de deux tours mitoyennes. Leur situation au sein du périmètre PPRT les place en rang 1 sur la zone de l'onde de choc, en cas d'explosion.

Habitué des interventions en milieu occupé, spécialistes de la réhabilitation des menuiseries de logements collectifs et qualifiés pour répondre aux chantiers dont les exigences techniques sont accrues, voire hors normes, le Groupe Lorillard et son entité Lorillard Bâtiment ont été retenus (en août 2020) pour le désamiantage et la réhabilitation des menuiseries des résidences Hautes Roches.



Façade durant la pose. ©Lorillard

LE CONTEXTE PPRT

La loi du 30 juillet 2003, relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, a été mise en place à la suite de la catastrophe d'AZF.





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mesure phare de cette loi, les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) visent à améliorer la coexistence des sites industriels à haut risque avec les riverains, en améliorant la protection de ces derniers, tout en pérennisant les premiers.

Ces plans prévoient, entre autres, des travaux de renforcement des bâtiments riverains, dans les secteurs les plus exposés aux risques. En France, environ 400 bassins industriels répartis sur plus de 800 communes font l'objet d'un PPRT : 20 000 à 30 000 logements sont concernés par des prescriptions de travaux de renforcement.

Dans le cas où un bâtiment d'habitations ou d'activités est situé dans un périmètre proche d'un établissement à risques - pouvant être à l'origine de phénomène dangereux d'explosion (impliquant des ondes de surpression d'intensité 20 à 50 mbar) - le règlement du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) prescrit ou recommande, dans cette zone, la tenue des fenêtres standards des maisons individuelles ou bâtiments d'activité situés dans cette zone.

L'analyse des accidents passés et les expertises techniques montrent qu'un des risques prédominants de blessure en cas d'explosion est dû aux bris de vitres. Ce dernier apparaît pour des niveaux d'intensité faible (dès la vingtaine de mbar) et les fragments sont susceptibles d'être projetés dans toute la pièce. D'autres risques de blessures peuvent survenir en cas d'ouverture, d'arrachement et de projection des ouvrants ou de la fenêtre à l'intérieur de l'habitation.

L'EXIGENCE SÉCURITAIRE

« Garantir la tenue d'une fenêtre dans une zone à risque (20-50 mbar) implique une démarche exigeante pour définir les dimensions maximales pour lesquelles les différents panneaux vitrés feuilletés résistent, ou cassent sans risque de blessure dans la zone » explique Flavien HEYRAUD conducteur de travaux principal Lorillard Bâtiment.

La définition du châssis admissible est fondée en tenant compte du matériau, des modes d'ouverture et fermeture, ainsi que du mode de pose. Ce sont des menuiseries bois en mélèze, de la gamme Tradition Trocadéro, qui ont été mise en œuvre dans un coloris gris laqué (RAL 7035).

Dans le périmètre défini par le PPRT, l'utilisation de fenêtres en bois est accompagnée de différentes mesures qui impliquent que les panneaux vitrés soient montés sur châssis fixe, que les fenêtres soient munies d'ouvrants orientés vers l'intérieur avec un mode d'ouverture à la française et que les menuiseries soient posées en tunnel.

« Nous avons équipé les menuiseries d'un vitrage FS 44.2. Ce sont deux verres de 4mm séparés par une feuille de 2mm. Ce sont des verres sécuritaires, dotés d'un film feuilleté adhésif qui va permettre de retenir les morceaux de verre en cas d'explosion » ajoute Bruno PONTIUS Chargé d'affaires Lorillard Bâtiment Agence Auvergne Rhône-Alpes.





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

UNE RÉSISTANCE EXCEPTIONNELLE

« Nous avons effectué des calculs théoriques pour répondre aux exigences sécuritaires en matière de résistance. Nous avons opté pour une menuiserie bois car structurellement le bois est beaucoup plus résistant que le PVC avec une masse pleine, dense et rigide » explique Luc BRAVO, Chef d'agence Lorillard Bâtiment Agence Auvergne Rhône-Alpes.

Les menuiseries Lorillard ont donc été posées en tunnel, devant les anciens dormants laissés en place afin d'apporter une résistance supplémentaire à l'ensemble.

En outre, des vis, traversant la menuiserie, ont été mises en œuvre dans la maçonnerie afin d'assurer une rigidité maximale dans le cas d'une explosion pouvant provoquer l'arrachement de la fenêtre.

« Nous avons doublé le nombre de vis par rapport à ce qui était recommandé, afin de garantir une parfaite rigidité. L'association de la résistance intrinsèque du bois, au collage silicone et aux vis alloue une résistance mécanique exceptionnelle à chaque menuiserie » précise Flavien HEYRAUD.

En intérieur, un habillage en bois vient calfeutrer les dormants et ébrasements afin d'apporter une finition élégante à l'ensemble.

L'EFFET TOXIQUE

Le risque provenant de l'extérieur vers l'intérieur ; le PPRT prévoit la recherche et l'identification d'une pièce comme local de confinement. « Cette pièce dite de confinement doit être dotée d'une fenêtre et d'une porte qui soient totalement hermétiques en cas de pollution atmosphérique » explique Luc BRAVO.



L'habillage bois vient calfeutrer les dormants et ébrasements.

©Lorillard



La menuiserie est posée en tunnel, devant les anciens dormants laissés en place afin d'apporter une résistance supplémentaire à l'ensemble. ©Lorillard





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cette mesure de perméabilité à l'air qui vise à combattre l'effet toxique, impose que la menuiserie soit équipée d'un système de ventilation et d'un moyen d'arrêt rapide.

Ainsi, Lorillard a équipé chaque logement d'une menuiserie bois dotée d'une grille d'aération de marque RENSON, condamnable via un levier, permettant d'occulter et d'étancher avec facilité et rapidité la pièce de confinement.

INTERVENTION EN SITE OCCUPÉ

L'intervention se faisant en site occupé, c'est à l'appui d'une plateforme bi-mât et de chariots télescopiques que les travaux ont été conduits. Familier de ce type d'intervention, Lorillard Bâtiment a planifié les opérations de manière à ce qu'elles soient sûres, rapides et efficaces. La première étape a consisté en l'évacuation des anciens panneaux pare-flamme et des menuiseries PVC amiantées. La plateforme bi-mât a permis de réaliser ce travail par l'extérieur, sans souiller les logements. Les logements étant traversants, un travail simultané des deux côtés du bâtiment a été effectué.



La menuiserie est dotée d'une grille d'aération de marque RENSON, condamnable via un levier, permettant d'occulter et d'étancher avec facilité et rapidité la pièce de confinement. ©Lorillard



Façade durant la pose avec la plateforme bi-mât. ©Lorillard





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Débutée en janvier 2021 la réfection des résidences 2a et 2b s'est achevée en avril 2022. Au total ce sont 272 menuiseries qui ont été réhabilitées par le Groupe Lorillard. Toutes les menuiseries bois ont été équipées de volets roulants extérieurs de son partenaire PROFALUX – auparavant attenants à la menuiserie- qui sont désormais dissociés et installés devant la menuiserie pour une meilleure étanchéité.

Ce chantier à risque PPRT n'est pas le premier que le Groupe réalise. Implanté à Lyon, l'entité Lorillard Bâtiment est un acteur à proximité de la vallée de la chimie, dont l'expertise est reconnue pour répondre à ce type de chantier.

Au sein du Groupe, le bureau d'étude, les équipes de fabrication et les équipes sur place œuvrent pour répondre précisément aux impératifs et objectifs de performance des chantiers PPRT. *« Pour l'ensemble de nos chantiers mais plus encore pour ce type de projet extrêmement pointu, nous œuvrons pour que nos solutions aboutissent à des améliorations des conditions de vie, tout en tenant compte des exigences et contraintes liées au projet, afin de permettre à nos clients, bailleurs sociaux, architectes, économistes, de répondre à leurs obligations »* conclue Bruno PONTIUS.

A propos du Groupe Lorillard :

Fondé en 1936 à Chartres et présidé par Thierry Luce, le Groupe LORILLARD figure parmi les leaders français de la menuiserie industrielle sur-mesure. Première entreprise indépendante du secteur, LORILLARD couvre l'ensemble du marché de la fenêtre et maîtrise la fabrication de ses produits grâce à un pôle industriel intégré. La production est 100% française avec 90% des composants de provenance d'industriels français LORILLARD est actuellement l'une des seules entreprises à décliner son offre dans quatre matériaux : bois, PVC, aluminium, mixte et HPC Composite.

Chiffres-clés : 1200 collaborateurs - chiffre d'affaires 2021 : 215 millions d'euros - production annuelle : 1 160 menuiseries par jour – 320 logements équipés ou rénovés par jour. www.lorillard.fr

Retrouvez le film du Groupe Lorillard, «Vision» via ce lien : <https://youtu.be/5TKiZ755KvA>

